

Liste des décisions liées aux comptes 2024 de l'EERV et votées lors du Synode ordinaire de printemps du 20 et 21 juin 2025

Décision 1 votés à la majorité claire

Le Synode décide les prélèvements aux Fonds suivants :

- Fonds de formation solidaire : CHF 23'000.-
- Fonds Chesaux : CHF 31'000.-.

Décision 2 votée à la majorité claire

Le Synode décide de créer un fonds appelé « Fonds Informatique » et de mettre un acompte de CHF 700'000.- destiné à modifier Abacus pour Eglise 29 et pour la création d'une nouvelle base de données du style « AIDER ».

Décision 2 bis votée à la majorité claire

Le Synode décide de créer un fonds appelé « Fonds Greppa » et de mettre un acompte de CHF 100'000.- destiné à la création d'une fondation, ainsi que pour les frais de création et de fonctionnement.

Décision 2 ter votée à l'unanimité

Le Synode décide de verser le legs de Madame Gailloud d'un montant de CHF 351'500.- dans le « Fonds Marthe Gailloud » selon ses vœux.

Décision 3 votée à la majorité claire

Le Synode décide de compléter l'approvisionnement du :

- Fonds Eglise 29 : jusqu'à CHF 170'000.-, dont CHF 140'000.- déjà approuvé par le Synode
- Fonds Solidarité Contributions des paroisses : jusqu'à CHF 150'000.-, dont CHF 65'000.- déjà approuvé par le Synode.

Décision 4 votée à la majorité claire

La CoFin se rallie à la proposition du Conseil synodal.

Le Synode décide d'approvisionner de CHF 129'909.- la provision pour fluctuation des titres.

Décision 5 votée à la majorité claire

Au vu des nouvelles décisions, la CoFin ajuste la proposition du Conseil synodal :

Le Synode approuve les comptes 2024 de l'Église évangélique réformée du canton de Vaud et le bénéfice de CHF 604'083.-.

Décision 6 votée à la majorité claire

Le Synode autorise un prélèvement extrabudgétaire au fond Greppa de CHF 100'000.-.